



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2020 – NUMÉRO 031 DU 4 FEVRIER 2020**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## **DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE**

- Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER NORD**

- Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord (subdélégation générale)
- Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord (exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés)
- Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord en matière de fiscalité de l'urbanisme

## **ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE LILLE-MÉTROPOLE**

- Décision N°2020 – 008 portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un éducateur technique spécialisé
- Décision N°2020 – 009 portant ouverture de concours externe sur titres pour le recrutement d'un technicien hospitalier
- Décision N°2020 – 010 portant ouverture de concours externe sur titres pour le recrutement d'un ingénieur hospitalier

## **CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI**

- Décision N° 2020 – 09 donnant délégation de signature pour la consultation du registre national des refus

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DES  
HAUTS-DE-FRANCE ET  
DEPARTEMENT DU NORD  
82, avenue du Président JF Kennedy  
59033 LILLE CEDEX

### DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-FRANCE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

#### RESPONSABLES DE TRÉSORERIE MIXTE

M MANEZ Christophe	Trésorerie Mixte d'ANICHE
M HUET Stéphane (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte d'ANNOEULLIN
M DELRUE Cédric	Trésorerie Mixte d'ARLEUX
M BEN KARROUM Saïd	Trésorerie Mixte d'AVESNES LES AUBERT
M GALLOIS Dominique (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de BAILLEUL
Mme BLOND Isabelle	Trésorerie Mixte de BAVAY
Mme SOROLLA Muriel	Trésorerie Mixte de BERGUES
Mme DANCOISNE Isabelle	Trésorerie Mixte de BERLAIMONT
Mme ROCHE Patricia	Trésorerie Mixte de BOUCHAIN
Mme SULLIVAN Jocelyne	Trésorerie Mixte de BOURBOURG
M LECOCQ Grégory	Trésorerie Mixte de CASSEL
Mme BASQUIN Sandrine	Trésorerie Mixte de CAUDRY
Mme DESCHAMPS Béatrice	Trésorerie Mixte de CLARY
M SAVARY Laurent	Trésorerie Mixte de CONDE sur ESCAUT
M L'HERMITEAU Thierry	Trésorerie Mixte de COUDEKERQUE BRANCHE
M DOSIMONT Pascal	Trésorerie Mixte de CUINCY
Mme ROCHE Patricia (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de DOUCHY les MINES
M MERESSE Dominique	Trésorerie Mixte de FOURMIES
M NURY Olivier	Trésorerie Mixte de GRAVELINES
M MONEUSE Pierre (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte d'HALLUIN
Mme DESMEDT Nicole	Trésorerie Mixte d'HAUTMONT
Mme HOGUET Claire	Trésorerie Mixte d'HONDSCHOOTE
M MICHALAK Hadrien (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de JEUMONT
M DESCAMPS Frédéric	Trésorerie Mixte de LA BASSEE
M DEROO Patrice (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de LANNOY
M POULAIN Jérôme	Trésorerie Mixte de LE CATEAU-CAMBRESIS

M BEAUSSART Michel	Trésorerie Mixte de LOOS LES WEPPE
M PRUVOST Eric (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de MARCHIENNES
M DEROO Patrice	Trésorerie Mixte de MARCQ EN BAROEUL
M BERNARD Dominique	Trésorerie Mixte de MARLY
M PEROMET Luc	Trésorerie Mixte de MASNIERES
M GALLOIS Dominique	Trésorerie Mixte de MERVILLE
M PRUVOST Eric	Trésorerie Mixte d'ORCHIES
M HUET Stéphane	Trésorerie Mixte de PHALEMPHIN
M HUVER Bertrand	Trésorerie Mixte de RONCHIN
M MOYNAC Jean-Michel	Trésorerie Mixte de SAINT AMAND les EAUX
M DUFOSSE Christian (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de SAINT POL sur MER
M D'HERBOMEZ Vincent	Trésorerie Mixte de SECLIN
M WIERZBA Franck (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de SIN LE NOBLE
M DELAFOSSE Vincent (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de SOLESMES
M MICHALAK Hadrien	Trésorerie Mixte de SOLRE LE CHÂTEAU
M SORICELLI Antonio	Trésorerie Mixte de SOMAIN
M VANHEREN Christophe	Trésorerie Mixte de STEENVOORDE
M FEUTRIER Franck	Trésorerie Mixte de TEMPLEUVE LA PEVELE
Mme BAILLY Monique	Trésorerie Mixte de TRELON
M DELSIGNE Denis	Trésorerie Mixte de TRITH SAINT LEGER
M DELBOUR Dominique	Trésorerie Mixte de VILLENEUVE D'ASCQ
Mme DUQUENOY Stéphanie	Trésorerie Mixte de WASQUEHAL
Mme DESCAMPS Sophie	Trésorerie Mixte de WATTIGNIES
Mme ODOUX Sylvie	Trésorerie Mixte de WATTRELOS
M WULLENS Guillaume	Trésorerie Mixte de WORMHOUT

La présente délégation prend effet au 3 février 2020.

A Lille, le 4 février 2020



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

Direction  
départementale des  
territoires et de la mer  
Secrétariat général

## Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Éric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;
- Le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel Lalande, préfet de la Région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter 04 mai 2016 ;
- L'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;
- Le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- Le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- Le code général des impôts et notamment son article R.333-6 ;
- Le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- L'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- L'arrêté du Premier ministre du 23 juin 2017 nommant Monsieur Éric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;
- L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019, portant délégation de signature à M. Éric Fisse.

### ARRÊTE

**Article 1er** - Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Antoine Lebel, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts et Monsieur Olivier Nourrain, administrateur en chef des affaires maritimes, à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies à l'article 5 du présent arrêté.

**Article 2** - Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service ou de délégations territoriales et à leurs adjoints, à l'effet de signer, en ce qui concerne les personnels dont ils ont la responsabilité, les décisions d'octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail et des autorisations d'absence pour lesquelles ils détiennent des droits dans l'application de gestion du temps en œuvre à la DDTM du Nord.

**Article 3** - Délégation est donnée à M. Antoine Lebel, M. Olivier Nourrain et Mme Agnès Chevreuil, à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et service territorial ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

#### Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Antoine Lebel, M. Olivier Nourrain, à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages vivants avant expédition	Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transfert des coquillages vivants en expédition
Saisie des navires, des engins de pêche et des produits de la pêche	Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX
Décision relative au déroutement de navires étrangers ou de retour à quai de navires français	

Article 5 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après :

Nom Prénom	Grade	Domaines
<b>I - ADMINISTRATION GENERALE</b>		
Agnès Chevreuil	Attachée principale d'administration de l'État	I
Stéphane Bonnel	Attaché principal d'administration de l'État	I
François Bot	Chef technicien agriculture	I - a 1
Myriam Sobczak	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	I - a 1
<b>II - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERES</b>		
Jérôme Josserand	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	//
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	//
Hamid Raffaï	Ingénieur des TPE	//
Antoine Lebel	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Olivier Nourrain	Administrateur en chef de 2 <sup>ème</sup> classe des affaires maritimes	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Agnès Chevreuil	Attachée principale d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Chantal Roudé	Attachée principale d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Thibault Vandenbesselaer	Attaché principal d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Amale Benhima	Attachée d'administration hors classe de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Karine Ladreyt	Ingénieure divisionnaire des TPE	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Claire Morell	Attachée principale d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)

Nom Prénom	Grade	Domaines
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'État	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Ahmed Abdelghani	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Anne-Sophie Delsaux	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Marie-Françoise Frison	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Joëlle Deveugle	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE 1 <sup>er</sup> groupe	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Xavier Fouquart	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de l'État	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Lionel Diéval	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Nathalie Ricart	Attachée principale d'administration de l'État	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
Juliette Hugues	Ingénieure divisionnaire des TPE	<i>II a 1 (dans le cadre des permanences)</i>
<b>III - CONSTRUCTION</b>		
Amale Benhima	Attachée d'administration hors classe de l'État	<i>III</i>
Karine Ladreyt	Ingénieure divisionnaire des TPE	<i>III</i>
Lucile Payen	Ingénieure des TPE	<i>III-a, c et d</i>
Antoine Morell	Attaché d'administration de l'État	<i>III f et g</i>
Claire Morell	Attachée principale d'administration de l'État	<i>III a, b, c et h</i>
Céline Valot	Attachée d'administration de l'État	<i>III a 17</i>
<b>IV - AMENAGEMENT ET URBANISME</b>		
Thibault Vandenbesselaer	Attaché principal d'administration de l'État	<i>IV b, c, e</i>
Sophie Sauvage	Attachée d'administration de l'État	<i>IV a 1, a 2 et a 4, f</i>
Pascale Marescaux	Technicienne supérieure en chef du développement durable	<i>IV a 1, a 2 et a 4</i>
Gérard Gabez	Technicien supérieur principal du développement durable	<i>IV a 1, a 2 et a 4</i>
Claudine Julliard	Technicienne supérieure principale du développement durable	<i>IV a 1, a 2 et a 4</i>
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IV a 5, a 6, c 1, c 18 à c 21</i>
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>IV a 5, a 6, c 1, c 18 à c 21</i>
Jérôme Josserand	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	<i>IV d</i>
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	<i>IV d</i>

Nom Prénom	Grade	Domaines
Marie Dubreux	Ingénieure des TPE	<i>IV d (en cas d'empêchement ou d'absence de M. Josserand)</i>
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts	<i>IV c 12, c 13</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IV c 12, c 13</i>
Bertrand Surcin	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	<i>IV c 12, c 13</i>
Lionel Diéval	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>Pour le ST Centre : IV a 5, a 6</i>
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE 1 <sup>er</sup> groupe	<i>Pour le ST Flandres et Littoral : IV a 5, a 6</i>
Philippe Chabanne	Ingénieur en chef des TPE 1 <sup>er</sup> groupe	<i>Pour le ST Est : IV a 5, a 6</i>
Nathalie Ricart	Attachée principale d'administration de l'État	<i>Pour le ST Est : IV a 5, a 6</i>
David Thomas	Attaché d'administration de l'État	<i>Pour le ST Est (Avesnes) : IV a 5, a 6</i>
<b>V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME</b>		
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE 1 <sup>er</sup> groupe	<i>V a 1 à 7</i>
Thierry Laforge	Attaché principal GN	<i>V a 1 à 12</i>
Rémi Lardeur	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale	<i>V a 1</i>
Marie-Anne Poirier	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	<i>V a 1</i>
Magali Salomé	Technicienne supérieure en chef du développement durable	<i>V a 1 à 7</i>
<b>VI – GESTION DU DOMAINE FLUVIAL</b>		
Jérôme Josserand	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	<i>VI c 1 et c 2</i>
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	<i>VI c 1 et c 2</i>
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>VI c 1 et c 2</i>
Thomas Dewaeles	Technicien supérieur principal du développement durable	<i>VI c 1 et c 2</i>
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts	<i>VI e</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>VI e</i>
Bertrand Surcin	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	<i>VI e</i>
<b>VII - MER ET EAUX INTERIEURES</b>		
Thierry Laforge	Attaché principal GN	<i>VII, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, n et p</i>
Laurent Van Reckem	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	<i>VII b, e et f</i>
Marie-Anne Poirier	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	<i>VII c et d</i>
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des	<i>VII k</i>

Nom Prénom	Grade	Domaines
	forêts	
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	VII k
Bertrand Surcin	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	VII k
Monique Banaszak	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	VII n 1 et n 5.
Christophe Palun	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale	VII j 1 et j 2 VII n 1, n 2, n 4, n 5, n 6 et p
Jérôme Josserand	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme
Thomas Dewaeles	Technicien supérieur principal du développement durable	VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme
<b>VIII - AGRICULTURE - AGROALIMENTAIRE</b>		
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts	VIII b 1
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	VIII b 1
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	VIII b 1
Ahmed Abdelghani	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe	VIII jusqu'au 5 janvier 2020
Anne-Sophie Delsaux	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	VIII à compter du 6 janvier 2020
Marie-Françoise Frison	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	VIII
Joëlle Deveugle	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	VIII
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	VIII a à f
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a à f
Maria Sollai	Cheffe technicienne du ministère de l'agriculture	VIII b 1
<b>IX - EAU</b>		

Nom Prénom	Grade	Domaines
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	<i>IX</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IX</i>
Thierry Dutilleul	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>IX</i>
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	<i>IX b, d et e</i>
Manon Gaschet	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement	<i>IX d</i>
Céline Wolicki	Technicienne supérieure en chef du développement durable	<i>IX b</i>
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IX b 9, b 10</i>
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>IX b 9, b 10</i>
<b>X – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS</b>		
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	<i>X</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>X</i>
Thierry Dutilleul	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>X</i>
Bertrand Surcin	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	<i>X b, c, d, e et f</i>
<b>XI – PREVENTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DES PAYSAGES</b>		
Isabelle Doresse	Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts	<i>XI</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>XI</i>
Thierry Dutilleul	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>XI</i>
Bertrand Surcin	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	<i>XI a 1</i>
Catherine Thomas	Attachée principale d'administration de l'État	<i>XI c et d</i>
Sophie Sauvage	Attachée d'administration de l'État	<i>XI c</i>
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	<i>XI b et c</i>
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>XI b et c</i>
Lionel Diéval	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>XI c et d</i>
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE 1 <sup>er</sup> groupe	<i>XI c et d</i>
Thierry Laforge	Attaché principal GN	<i>XI c et d</i>
Philippe Chabanne	Ingénieur en chef des TPE 1 <sup>er</sup> groupe	<i>XI c et d</i>
Nathalie Ricart	Attachée principale d'administration de l'État	<i>XI c et d</i>
David Thomas	Attaché d'administration de l'État	<i>XI c et d</i>
<b>XVI - DEFENSE - SECURITE CIVILE</b>		
Jérôme Josserand	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	<i>XVI</i>

Nom Prénom	Grade	Domaines
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	XVI (en cas d'empêchement ou d'absence de M. Josserand)
Claudie Ramdani	Adjointe administrative des administrations de l'État	Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN (TRD-3) XVI a

**Article 6** - L'arrêté de Monsieur Éric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 6 novembre 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

**Article 7** – Monsieur Éric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 02 janvier 2020

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer du Nord

Éric Fisse





Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale des  
territoires et de la mer

Secrétariat général

### Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

#### Exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés

-----  
Le Directeur départemental des territoires et de la mer

Vu,

- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Le code des marchés publics ;
- Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 04 mai 2016;
- L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à M. Éric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques et l'exercice d'attribution de passation de marchés ;
- L'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer Nord à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Antoine Lebel, directeur adjoint, M. Olivier Nourrain, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, pour toutes les missions et tous les budgets opérationnels de programmes confondus, sans limitation de montant pour les marchés de travaux de fournitures et de services ainsi que pour les conventions et arrêtés attributifs de subvention.

**Article 2** – Délégation est donnée, aux chefs de service, adjoints des chefs de service et agents ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, à l'effet de signer toutes pièces ou de valider les actes de télétransmission comptable (chorus formulaire, ou Chorus-DT flux des ordres de mission ou flux des états de frais, conformément aux droits qu'ils détiennent dans les applications), et transmission des ordres de payer relatifs à l'exercice de la compétence de personne responsable des marchés dans la limite de :

- 15 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;
- 50 000 € HT pour les marchés publics de travaux et décisions attributives de subvention ;

pour les budgets opérationnels de programme visés aux points A, B, C, D, E et F du présent arrêté.

Au-delà de ces seuils, les agents ci-après désignés doivent obtenir préalablement l'autorisation écrite de Monsieur Éric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, ou d'un des directeurs adjoints cités à l'article 1<sup>er</sup>.

## **A – Mission Ecologie, Développement et Aménagement Durables**

### **Programme 113 : paysage, eau et biodiversité**

Madame Isabelle Doresse, cheffe du service eau, nature et territoires.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Isabelle Doresse, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Lucie Lavogiez, adjointe de la cheffe de service eau, nature et territoires ;

Monsieur Thierry Dutilleul, animateur de la MISEN.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable (Chorus formulaire) dans la limite des attributions du service eau, nature et territoires à :

Monsieur Lionel Stanislave, chef de l'unité stratégique "politique de l'eau" ;

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

### **Programme 181 : prévention des risques**

Monsieur Jérôme Josserand, chef du service sécurité, risques et crises.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jérôme Josserand, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Maxence Ternoy, adjoint du chef de service sécurité, risques et crises.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable (Chorus Formulaire) à :

Monsieur Jérôme Josserand, chef du service sécurité, risques et crises ;

Monsieur Maxence Ternoy, adjoint du chef de service sécurité, risques et crises

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

### **Programme 203 : infrastructures et services de transport**

Monsieur Jérôme Josserand, chef du service sécurité, risques et crises.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jérôme Josserand, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Maxence Ternoy, adjoint du chef de service sécurité, risques et crises.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable (Chorus Formulaire) à :

Monsieur Jérôme Josserand, chef du service sécurité, risques et crises ;

Monsieur Maxence Ternoy, adjoint du chef de service sécurité, risques et crises ;

Monsieur Sylvain Zengers, chef de l'unité sécurité fluviale ;

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

### **Programme 205 : sécurité et affaires maritimes**

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable à :

Monsieur Pierre Willerval, chef du service territorial des Flandres et du Littoral ;

Monsieur Thierry Laforge, adjoint du chef de service, en charge de la mer et du littoral ;

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

### **Programme 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer**

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Agnès Chevreuil et de Monsieur Stéphane Bonnel, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur François Bot, chef de l'unité moyens, Madame Véronique Joveneaux et Monsieur Antoine Bavier, pôle logistique, moyens de fonctionnement ;

Madame Myriam Sobczak, cheffe de l'unité gestion administrative, paie, carrière pour toutes pièces relatives aux dossiers de prestations sociales individuelles, d'accidents de service ou de travail.

## **B – Mission Ville et Logement**

### **Programme 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat :**

Délégation est accordée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

Madame Amale Benhima, cheffe du service habitat ;

Monsieur Thibault Vandenbesselaer, chef du service études, planification et analyses territoriales.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Amale Benhima, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Karine Ladreyt, adjointe de la cheffe du service habitat.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Thibault Vandenbesselaer, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Cécile Fauconnier, adjointe du chef du service études, planification et analyses territoriales.

Délégation est accordée à :

Madame Lucile Payen, cheffe de l'unité financement logement social du service habitat, à l'effet de signer les décisions de subventions et la validation des actes de télétransmission comptable dans la limite des attributions du service habitat.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Lucile Payen, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Serge Prokopiak, adjoint de la cheffe d'unité financement logement social.

Délégation est accordée à Madame Céline Valot, cheffe de l'unité lutte contre l'habitat indigne, pour la signature des commandes inférieures à 15000 € dans le cadre de la lutte contre le saturnisme (accord cadre plomb/amiante) et la validation des actes de télétransmission comptables dans la limite des attributions du service habitat.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable (Chorus-DT flux des ordres de mission et des états de frais) à Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale, Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint, Monsieur François Bot, chef de l'unité moyens, Madame Véronique Joveneaux et Monsieur Antoine Bavier, pôle logistique, moyens de fonctionnement.

## **C – Mission Agriculture, Pêche, Alimentation, Forêt et Affaires Rurales**

### **Programme 149 : forêt**

Madame Isabelle Doresse, cheffe du service eau, nature et territoires.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Isabelle Doresse, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Lucie Lavogiez, adjointe de la cheffe de service eau, nature et territoires ;

Monsieur Thierry Dutilleul, animateur de la MISEN.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable dans la limite des attributions du service eau, nature et territoires à :

Monsieur Bertrand Surcin, chef de l'unité biodiversité.

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

### **Programme 154 : économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires**

Monsieur Ahmed Abdelghani, chef du service de l'économie agricole jusqu'au 5 janvier 2020.

Madame Anne-Sophie Delsaux, cheffe du service de l'économie agricole à compter du 6 janvier 2020.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Anne-Sophie Delsaux, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Marie-Françoise Frison, adjointe de la cheffe de service de l'économie agricole.

### **Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;  
Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Agnès Chevreuil et de Monsieur Stéphane Bonnel, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur François Bot, chef de l'unité moyens, Madame Véronique Joveneaux et Monsieur Antoine Bavier, pôle logistique, moyens de fonctionnement ;

Madame Myriam Sobczak, cheffe de l'unité gestion administrative, paie, carrière pour toutes pièces relatives aux dossiers de prestations sociales individuelles, d'accidents de service ou de travail.

### **D – Mission Moyens Mutualisés des Administrations Déconcentrées**

#### **Programme 354 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées**

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;  
Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Agnès Chevreuil et de M. Stéphane Bonnel, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur François Bot, chef de l'unité moyens, Madame Véronique Joveneaux, pôle logistique, moyens de fonctionnement, Monsieur Fabien Starczewski, pôle immobilier et Monsieur Antoine Bavier, pôle budget de fonctionnement.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable Chorus DT (flux des ordres de missions et des états de frais) en qualité d'assistant et service gestionnaire à :

Madame Corinne Bigiarini, Madame Christine Brun, Monsieur Fabrice Croes, Monsieur Pascal Gilleron, Madame Dorothee Herbin, Madame Karine Jercet, Monsieur Philippe Vasseur et Monsieur Jean-Luc Vendeville.

### **E - Mission Sécurités**

#### **Programme 207 : sécurité et éducation routières**

Monsieur Jérôme Josserand, chef du service sécurité, risques et crises.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jérôme Josserand, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Maxence Ternoy, adjoint du chef de service sécurité, risques et crises ;

Monsieur Hamid Raffai, chef de l'unité sécurité et circulation routières.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable (Chorus-DT et Chorus formulaire) à :

Monsieur Jérôme Josserand, chef du service sécurité, risques et crises,

Monsieur Maxence Ternoy, adjoint du chef de service sécurité, risques et crises ;

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale et Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable (Chorus-DT ordres de mission et états de frais) à Madame Claudie Ramdani.

### **F – Autres missions**

#### **Programmes :**

##### **348 : rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants**

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

### **723 : opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État**

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

Monsieur François Bot, chef de l'unité moyens, pour les opérations immobilières et d'entretien des bâtiments de la DDTM 59.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur François Bot, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Fabien Starczewski, pôle immobilier ;

Madame Véronique Joveneaux, pôle logistique, moyens de fonctionnement.

### **148 : fonction publique**

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale ;

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

### **Article 3 – Délégation est donnée à :**

Madame Agnès Chevreuil, secrétaire générale, à l'effet de signer les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'État sur le programme conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (BOP 217).

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Agnès Chevreuil, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Stéphane Bonnel, secrétaire général adjoint.

### **Article 4 – Délégation de signature est donnée à :**

Monsieur Thibault Vandebesselaer, chef du service études, planification et analyses territoriales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions de subventions dans le cadre des crédits mis à disposition sur le titre IX (DAP CEREMA).

**Article 5 –** Il appartient aux subdélégués désignés aux articles ci-dessus d'organiser la constatation du service fait au sein de l'unité opérationnelle conformément à la circulaire 2005-20 du 02 mars 2005.

Ils pourront désigner les personnes habilitées à certifier le service fait dans la mesure où ils ne l'assureront pas eux-mêmes (fournitures, prestations de service ou intellectuelles, travaux, subventions).

Ces documents seront transmis actualisés par les chefs de service au secrétariat général. La certification du service fait s'effectuera sur le bon de livraison, le bon d'intervention, la copie du bon de commande initial, un constat, un certificat séparé ou sur la validation de Chorus formulaire.

**Article 6 –** Les subdélégués ci-dessus nommés devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de l'unité moyens la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signé dans le cadre de cette délégation, en application de l'article 133 du code des marchés publics.

Les délégués désignés aux articles 1 à 4 ne pourront pas autoriser leurs collaborateurs à signer des MAPA.

**Article 7 -** L'arrêté de Monsieur Eric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 6 novembre 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

**Article 8** – Monsieur Éric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 2 janvier 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental  
des territoires et de la mer du Nord



Éric Fisse

## Décision de délégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord en matière de fiscalité de l'urbanisme

Eric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L.255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité ;

Vu notamment l'article R.620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 23 juin 2017 nommant Monsieur Eric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord.

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à :

- M. Antoine Lebel, M. Olivier Nourrain, Mme Sophie Sauvage, Mme Corinne Carbonnelle, Mme Claudine Jülliard et M. Gérard Gabez

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation dont les états récapitulatifs et les avis d'admission en non valeur :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous-densité,
- de la redevance d'archéologie préventive.

**Article 2 :** La décision de Monsieur Eric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord en date du 02 janvier 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, est abrogée.

**Article 3 :** La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 2 janvier 2020

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer du Nord



Eric Fisse



**DECISION PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE**

La directrice de l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole,

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif,

Vu la publication des vacances de poste en date du 27 décembre 2019,

**DECIDE**

**ARTICLE 1er :**

Un concours sur titres pour le recrutement d'un éducateur technique spécialisé est ouvert à l'EPSM Lille-Métropole en vue de pourvoir 1 poste.

**ARTICLE 2 :**

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique.

**ARTICLE 3 :**

Le dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

1° Une demande d'admission à concourir;

2° Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Copie des titres de formation, certifications et équivalences;

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, une photocopie de l'état signalétique des services militaires;

6° Une évaluation de l'encadrement de moins de 3 mois

doit être adressé, le cachet de la poste faisant foi, ou remis pour le **3 mars 2020** à Monsieur le directeur de l'EPSM Lille-Métropole – DRHFC - BP 10 - 59487 Armentières Cedex.

**ARTICLE 4 :**

La sélection des candidats repose sur :

1° une analyse de la complétude du dossier :

- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné ;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature ;

2° un entretien avec le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné ;

**ARTICLE 5:**

Cette décision d'ouverture de concours professionnel fera l'objet d'un affichage dans l'établissement, à l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de calais, ainsi qu'à la préfecture du département. Elle sera également publiée par voie électronique sur le site Internet de l'agence régionale de santé.

A Armentières, le 3 février 2020

La directrice

Valérie BENEAT-MARLIER





## DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN HOSPITALIER

La Directrice de l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;

Vu l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'avis de vacance en date du 24/12/2019,

### DECIDE

#### ARTICLE 1er :

Un concours externe sur titres pour le recrutement **d'un technicien hospitalier - domaine : contrôle, gestion, installation et maintenance technique – spécialité : installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes** est ouvert à l'EPSM Lille – Métropole d'Armentières afin de pourvoir un poste vacant.

#### ARTICLE 2 :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes **titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à la spécialité recherchée.**

#### ARTICLE 3 :

Le dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir,
- un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formations suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
- Copie des diplômes, des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne

doit être adressé, le cachet de la poste faisant foi, ou remis pour le **3 mars 2020** à Madame la directrice de l'EPSM Lille-Métropole – DRHFC - BP 10 - 59487 Armentières Cedex.

**ARTICLE 4 :**

Le concours externe sur titres sera constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

**La phase d'admissibilité** consistera en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examinera les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers seront inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique.

Les candidats admissibles seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

**L'épreuve d'admission** consistera en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

– en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;

– en un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (durée : 25 minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (coefficient 2).

*Le programme de cette épreuve correspond au programme des baccalauréats technologique ou professionnel ou diplômes homologués au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle correspondant à la spécialité.*

**ARTICLE 5 :**

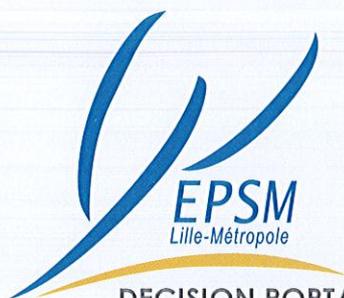
Cette décision d'ouverture de concours fera l'objet d'un affichage dans l'établissement, à l'Agence Régionale de Santé des hauts-de-France, ainsi qu'à la préfecture du département. Elle sera également publiée par voie électronique sur le site internet de l'agence régionale de santé.

A Armentières, le 3 février 2020

La Directrice

V. BENEAT-MARLIER





**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR HOSPITALIER**

La Directrice de l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et du corps des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,

Vu l'avis de vacance en date du 27/12/2019,

**DECIDE**

**ARTICLE 1er :**

Un concours externe sur titres pour le recrutement **d'un ingénieur hospitalier - spécialité : génie électrique** est ouvert à l'EPSM Lille – Métropole d'Armentières afin de pourvoir un poste vacant.

**ARTICLE 2 :**

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires d'un des diplômes d'ingénieurs ou titres dont la liste est fixée par arrêté du 23 octobre 1992 du ministre chargé de la santé et aux titulaires d'un diplôme ou titre dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités aura été reconnue par la commission d'équivalence.

**ARTICLE 3 :**

Le dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir (lettre de motivation),
- un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formations suivies,
- une copie des diplômes, des titres de formation, certifications et équivalences,
- une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,
- le cas échéant, une photocopie de l'état signalétique et des services militaires,
- tout document jugé nécessaire par le candidat

doit être adressé, le cachet de la poste faisant foi, ou remis pour le **3 mars 2020** à Madame la directrice de l'EPSM Lille-Métropole – DRHFC - BP 10 - 59487 Armentières Cedex.

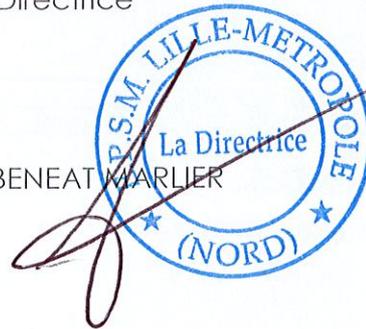
**ARTICLE 4 :**

Cette décision d'ouverture de concours fera l'objet d'un affichage dans l'établissement, à l'Agence Régionale de Santé des hauts-de-France, ainsi qu'à la préfecture du département. Elle sera également publiée par voie électronique sur le site internet de l'agence régionale de santé.

A Armentières, le 3 février 2020

La Directrice

V. BENEAT MARLIER



Douai, le 28 janvier 2020

ACCUEIL TELEPHONIQUE :  
03 27 94 7000

**DIRECTION GENERALE**

Tél. : 03 27 94 7010  
Fax. : 03 27 94 7014  
Email : dg@ch-douai.fr

Nos Réf. : RD/LL/OP

**DÉCISION n° 2020-09**

Annule et remplace la décision n°2019-45 du 9 septembre 2019

**Objet : Interrogation du Registre National des Refus (R.N.R.)  
Délégation de signature**

**Le Directeur du Centre Hospitalier,**

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 27 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les termes du décret n° 97-704 du 30 mai 1997 ;

Vu la circulaire DGS/DH/EFG 98-489 du 31 juillet 1998, soulignant que la demande d'interrogation du registre national des refus est faite sous la responsabilité du directeur de l'Etablissement qui peut désigner ses adjoints assurant la garde administrative ou les membres des équipes médicales ou paramédicales en charge de la coordination hospitalière des prélèvements ;

Vu l'arrêté du 5 Octobre 1998 portant homologation des règles de bonnes pratiques relatives au prélèvement d'organes à finalité thérapeutique sur personne décédée ;

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Renaud DOGIMONT en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Douai en date du 10 Janvier 2013 ;

**DECIDE**

① À compter du 28 janvier 2020, de donner délégation de signature pour la consultation du R.N.R. en vue d'un prélèvement d'organes pour une autopsie scientifique ou médico-scientifique, aux directeurs et cadres assurant les gardes et dont les noms suivent :

**Madame Odile BARRE**, Directeur de la Qualité et Gestion des Risques  
**Monsieur Kamal BAAZIZE**, Directeur de l'Informatique et des Télécommunications  
**Monsieur Marcel COPLO**, A.A.H. - D.P.A.L.S.E.  
**Monsieur Patrick MORANTIN**, Responsable sécurité  
**Monsieur Pierre GILARDEAU**, Directeur des Ressources Humaines  
**Madame Sophie KOSCIANSKI**, A.A.H. - D.A.F.C.  
**Monsieur Jérôme LECAILLE**, Responsable D.A.F.C.  
**Madame Linda LEGRAND**, Secrétaire Générale  
**Madame Souraya LOUBAT**, Ingénieur – Direction de la Qualité, Gestion des Risques  
**Monsieur Franck LAUREYNS**, Directeur de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Communication  
**Madame Pascaline BULCKE**, Responsable des Affaires Médicales  
**Madame Brigitte SEGARD**, A.A.H - S.A.J.  
**Madame Martine SEILLIER**, Coordonnateur Général des Soins.  
**Madame Stéphanie TALLEU**, Ingénieur – Direction de la Qualité, Gestion des Risques

② À compter du 28 janvier 2020, de donner délégation de signature pour la consultation du R.N.R. en vue d'un prélèvement d'organes à but thérapeutique, aux coordinateurs hospitaliers des Prélèvements Multi-Organes dont les noms suivent :

**Monsieur Laurent CARLIER**, Cadre Supérieur de Santé  
**Madame Valérie CORSEAU**, Cadre Supérieur de santé  
**Madame Sandrine SAVARY**, IDE  
**Madame Claudine GALLET**, IDE  
**Madame Jessica CHAN**, IDE  
**Monsieur Romain MALLARD**, IDE

Le Directeur  
du Centre Hospitalier de Douai

**Renaud DOGIMONT**

*Copie : Aux intéressés  
@-valise  
Registre des Actes administratifs*